Du regard de l'autre naît le handicap

HANDIRESSOURCES

N°15 OCTOBRE 2011

Le mot du webmaster

Cette lettre se veut être complément du site.

Les personnes croisées dans les articles ont toutes un lien, personnel ou amical, avec le handicap, rien n'étant le fruit du hasard. Cette lettre et le site en sont les preuves.

Dans chaque page, vous trouverez un lien « fichier texte » qui est une copie de l'article pouvant être lue plus facilement pour les personnes malvoyantes (logo texte).

Par convenance, les handicaps sont classés: P1 Moteur, P2 Mental, P3 Auditif, P4 Visuel avec les logos adaptés.

Mais j'y ajoute trois autres pour plus de lisibilité : Langue Signes Française, Psychique, PMR hors fauteuil.

Bonne lecture à tous.

Joël Repessé

Handiressources@free.fr

Apprendre pour être vu

Pourquoi ce titre ?

Sans éducation, on ne peut apprendre un métier, sans apprentissage on ne peut trouver un emploi, sans emploi, on reste « figé » dans le handicap (*l'AAH maximale est de 727,61 €, le complément de ressources est fixé à 179,31 € pendant 1 à 5 ans, voire 10 ans*).

Depuis la loi du 10 juillet 1987, tout employeur, privé ou public, occupant au moins vingt salariés est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total de ses salariés. La loi du 11 février 2005 réaffirme et renforce cette obligation. Les entreprises, établissements publics, industriels et commerciaux y sont assujettis. Il faut donc avoir fait des études…

Si les études des élèves handicapés se font sans trop de souci en primaire et au collège, la question de la formation professionnelle se pose. Deux filières existent : technique (théorique, bac, BTS, DUT, licence…) et professionnelle (CAP, bac pro, BTS…). Six types de handicaps sont concernés : moteur et dyspraxie, visuel, auditif, troubles envahissants du développement (TED), troubles des fonctions cognitives (TFC), pluri-handicaps. On remarque ensuite que les catégories utilisées par l 'Éducation nationale ne sont pas celles que l'on retrouve généralement : P1 moteur, P2 mental, P3 auditif, P4 visuel.

Et tout ceci serait trop simple si, espiègles, la vie et l'environnement familial ne semaient le trouble dans des catégories si bien répertoriées. Prenant l'exemple d'un enfant sourd, il pourra être appareillé ou non, connaître la LSF ou non, être en institut spécialisé ou en classe E.N.. On voit donc des enseignements différents et des orientations aussi.

Ce dossier sera l'occasion de se faire une idée du chemin à parcourir…

Dans ce numéro :

Point de vue de Marie-Noëlle Adon	2
Handicap et formation	4
INSHEA	7
Enseignement pro et technique	8
Enseignement universitaire	9
ESAT, CAT	10
Tutelles, curatelles, sauvegarde justice	11
AGEFIPH FIPHFP	12
Alternance	13
Cité du Patrimoine	14
En +	16
Informations groupées	18

Point de vue de .....

Marie-Noëlle Adon

1- Pouvez-vous vous présenter?

Nous sommes Mozaïk Voyages, une association qui organise et propose des séjours touristiques et éducatifs en France et à l'étranger pour une population mixte : handicapée et valide. Nous n'avons pas eu peur de relever des défis, et l'un de nos objectifs principaux est de mélanger les deux clientèles en vacances en leur proposant des hébergements et activités accessibles et originaux autant pour les personnes handicapées que pour les personnes valides.

2- Quelles sont vos activités ?

Nous proposons des vacances et week-end en France toute l'année : Vacances plaisir à l'Ile-de-Ré, week-end passion parapente adapté dans le Cantal ou encore Vacances de Noël en Alsace ou Ski en Savoie ! Nous proposons aussi des séjours linguistiques accessibles à l'étranger, pour apprendre ou réapprendre des langues étrangères : l'Anglais à Londres, Torbay, Dublin ou Galway, des séjours standards en résidence étudiante ou chez l'habitant et même des séjours de longue durée : un trimestre par exemple… Ces séjours peuvent être une valeur ajoutée pour les personnes handicapées, permettent d'envisager une meilleure intégration ou une évolution professionnelle et de valoriser sa connaissance d'une langue étrangère lors d'un éventuel recrutement.

3- Pourquoi Mozaïk Voyages?

Mozaïk pour le rappel au mélange, à l'assemblage de deux clientèles trop souvent séparées en vacances ou pendant les périodes de loisirs. Le but de notre association et de privilégier la rencontre et l'échange des personnes valides et personnes handicapées en leur proposant les mêmes séjours, et être une alternative à la ''ghettoïsation'' de certains centres de vacances, par exemple.

4- Pourquoi ce choix d'engagement auprès des personnes handicapées?

J'ai travaillé auparavant dans une grande association de tourisme, dans laquelle j'ai dû un jour refuser le départ en séjour linguistique à l'étranger d'un jeune homme en chaise roulante, nos hébergements sur place n'étant pas accessibles. Le déclic s'est fait à ce moment-là et la recherche de séjours linguistiques adaptés a commencé. Puis ensuite, j'ai décidé d'ouvrir la gamme aux vacances et week-end originaux, culturels, sportifs et ludiques ! Cela fait plus de 2 ans que nous travaillons sur ce projet et nous avons mis en place certains partenariats qui se situent dans le champs d'activité du handicap ou du tourisme tels que L'ANCV-Chèque-vacances par exemple.

5- Comment mettez-vous en place un voyage ?

Ma 1ère tâche est de trouver une région ou une ville dans laquelle il y a des intérêts culturels ou sportifs adaptés aux personnes handicapées. Puis ensuite vient la recherche d'un hébergement adapté (chambre d'hôtes, gîte ou hôtel) assez proche du lieu de l'activité, avec des petits plus tels que la piscine adaptée, un jardin, un parking avec des places réservées, des chambres plain-pied ou entrées indépendantes…En ce qui concerne les séjours linguistiques, la mise en place est quasi identique : la recherche d'écoles de langues adaptées, des résidences étudiantes sympas et des chambres chez l'habitant assez proches du lieu des cours, des petits plus tels que des activités adaptées organisées par l'école, des soirées à thèmes pour y rencontrer des étudiants de toutes nationalités, etc.… Et l'étape obligatoire est bien sûr la visite de tous ces hébergements et écoles afin de vérifier l'organisation concernant la réception des clients par mes correspondants sur place!

Quant aux activités sportives et extrêmes, telles que le parapente, le parachute, le char à voile ou encore le ski que nous proposons déjà, elles permettent d'envisager de passer un week-end un peu fou et original en couple, en famille ou entre amis ! Et idem, il nous faut essayer ce type de séjour avant d'y envoyer nos clients, le mieux étant de les faire essayer par une personne handicapée qui saura donner un avis plus qu'objectif ! Accéder aux sports extrêmes est aussi envisageable pour les personnes handicapées, seulement savent-elles réellement que ces sports leur sont dédiés autant qu'aux personnes valides ?

mozaïk VOYAGES

http://www.mozaik-

Accueil | Week-end | Vacances | Séjours linguistiques | Nous contacter | Votre panier

Top 3 des séjours
Une sélection de vos séjours préférés...
EN SAVOIR +

Nouveautés
Découvrez nos nouveaux choix de séjours...
EN SAVOIR +

Le Coin des Bonnes Affaires
EN SAVOIR +

Dernières minutes
Une envie d'évasion de dernière minute? C'est par ici...
EN SAVOIR +

Accueil > L'association

Nous connaître

- Nos engagements
- Nos séjours
- Réserver un séjour
- Nous contacter
- Nos partenaires
- Recevoir la brochure Mozaik Voyages par courrier
- Envoyer le lien du site à un ami

L'Association en quelques mots...

Week-end Passion

Accessibles aux personnes handicapées et aux personnes valides:

Profitez d'un week-end passion à deux ou à plusieurs et partagez 1 ou 2 activités originales, voire insolites durant votre séjour en France!

VOIR

Week-end Découverte

Accessibles aux personnes handicapées et aux personnes valides:

Partez à la découverte d'une ville ou d'une région en France!

VOIR

Vacances Plaisir

Accessibles aux personnes handicapées et aux personnes valides:

Partez vous détendre en famille, entre amis ou en couple... Une belle occasion de faire 1 à 2 activités culturelles pour apprécier nos belles régions de France...

VOIR

Vivre les fêtes ailleurs

Accessibles aux personnes handicapées et aux personnes valides:

Choisissez le lieu dans lequel vous voulez passer vos prochaines périodes de fêtes: Noël, Pâques, fêtes de fin d'année..!

VOIR

Séjours linguistiques chez le professeur

Accessibles aux personnes handicapées et aux personnes valides:

A partir de 18 ans

Suivez des cours particuliers...chez l'habitant!

VOIR

Handicap et formation

Les exemples donnés sont bien sûr fonction des compétences précises des uns et des autres. Ils ont pour but de préciser que pour chacun d'entre nous, valide ou non, travailler est une possibilité qui nécessite des choix et des concessions , l'aide et la compréhension des proches.

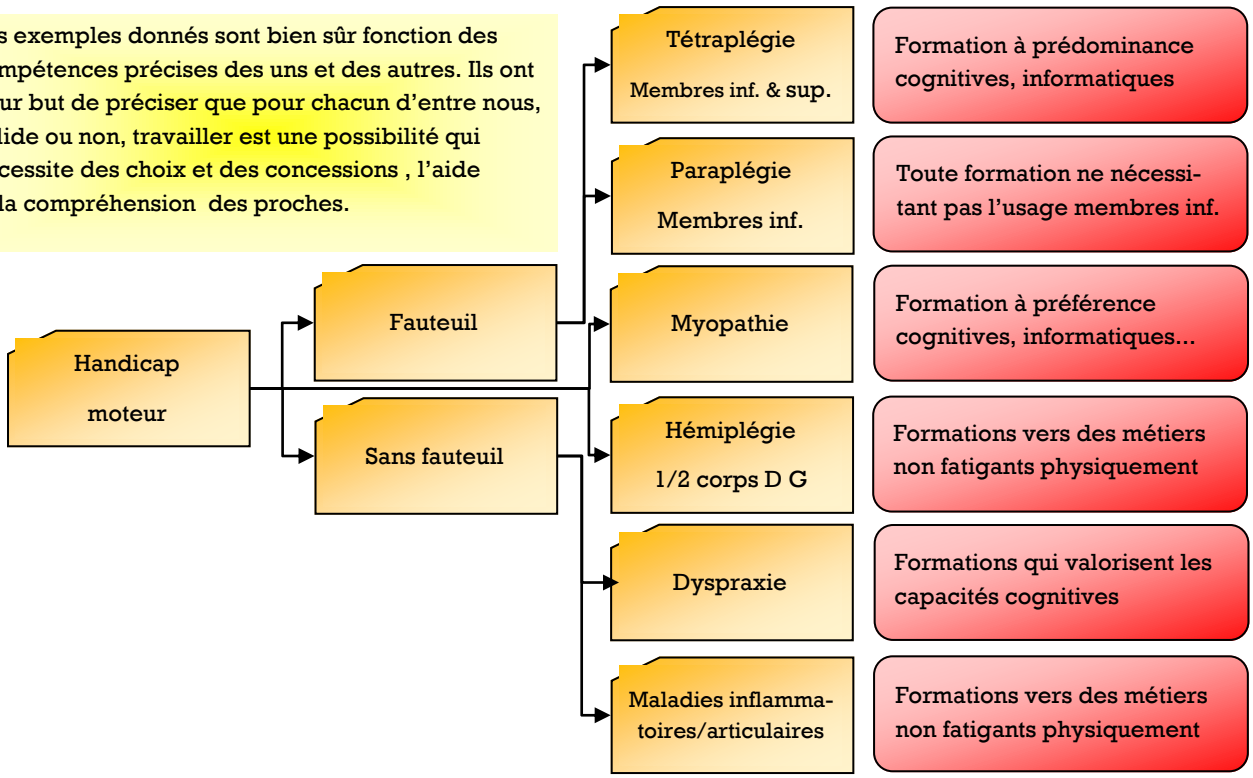

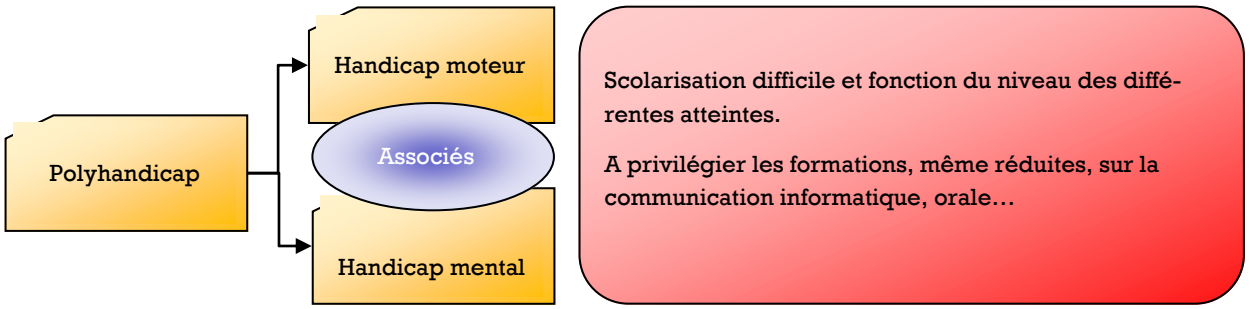

Les personnes polyhandicapées :

1. ont besoin de l'assistance constante d'une tierce personne, pour les habiller, les laver, les faire manger (parfois avec une sonde), etc.
2. ne marchent pas dans la plupart des cas. Assez fréquemment, elles ne peuvent pas manœuvrer avec leur fauteuil roulant,
3. ne parlent pas ou très peu et ont donc une communication très limitée. Certaines ne peuvent s'exprimer que par gestes et/ou sons,
4. peuvent porter des protections pour adultes souffrant d'incontinence et/ou d'encoprésie,
5. ont souvent des malformations associées (cardiaques, digestives, etc.),
6. peuvent avoir des déformations des membres et du rachis, dues à des paralysies et peuvent porter des attelles, sont souvent installés dans des coquilles (jour et nuit), etc.
7. ont souvent un appareillage volumineux (fauteuil, coquille, cadres de verticalisation, respirateur, etc.),
8. ont souvent une épilepsie associée,
9. contractent dix fois plus fréquemment les maladies infantiles que les autres personnes.

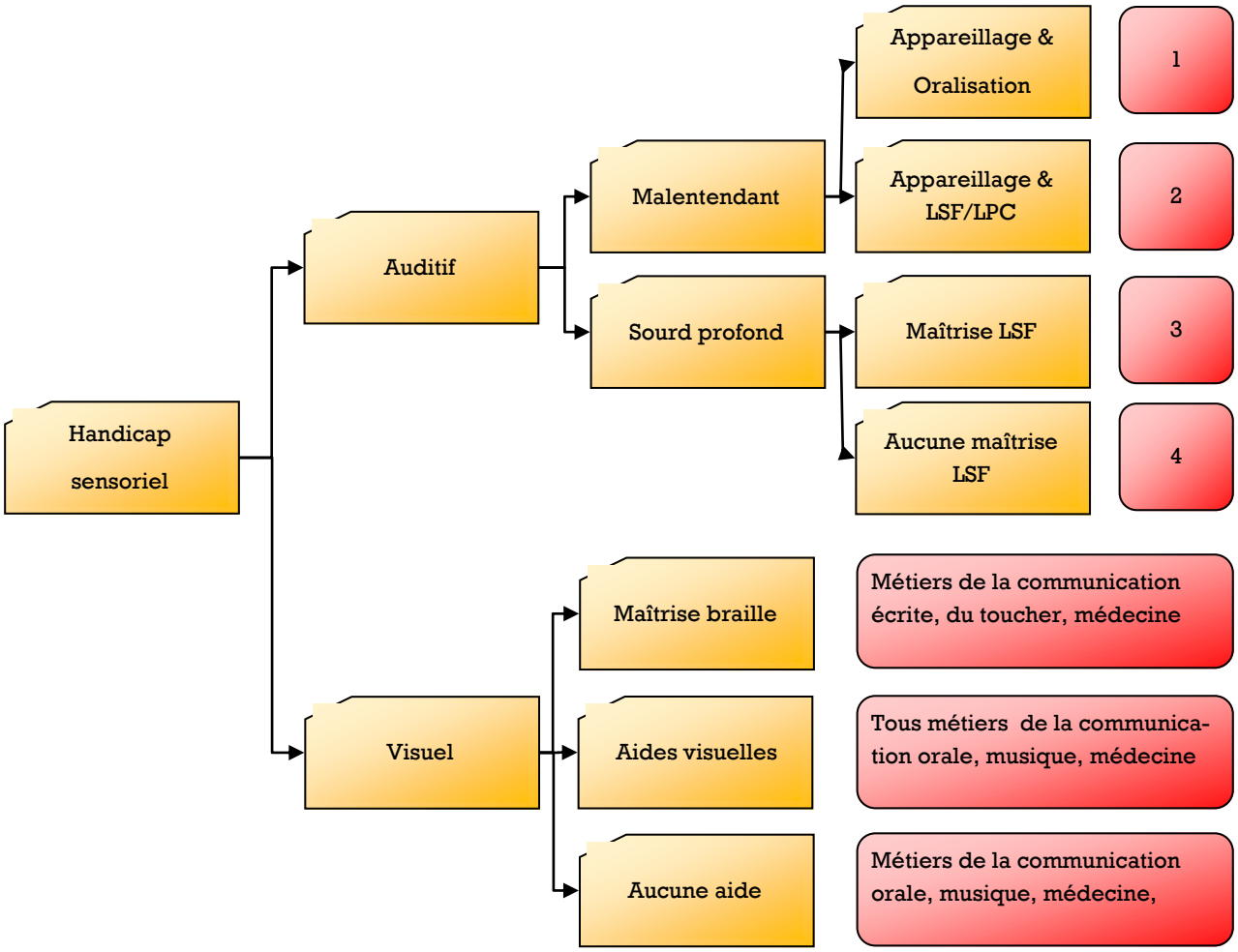

1	Toutes formations pourvu que les adaptations soient mises en place et que la motivation soit présente.
2	Toutes formations (excepté les communications orales sans traducteur) et que la motivation soit présente.
3	Toutes formations (excepté les communications orales sans traducteur) et que la motivation soit présente.
4	Toutes formations mais attention aux difficultés de maitrise de la langue écrite (besoin d'adaptation pour la communic.

Métiers pour déficients visuels : informaticien(ne), physiothérapeute, ostéopathe, accordeur(euse) de piano, chanteur, musicien, téléphoniste, psychologue, sociologue, avocat, juge…

Métiers pour déficients auditifs : conception, dessin, gestion, pharmacien, laboratoire de recherche, acteur, éducateur spécialisé, professeur en LSF, conseiller social…

Texte

Voir Intégrascol

La liste des déficiences et troubles n'est pas exhaustive mais elles sont choisies car elles sont celles qui sont les plus connues. Bien souvent, plusieurs atteintes sont présentes et limitent les possibilités.

Ce document propose une ouverture vers les possibilités de travail, si minimes soient-elles, en association, en institut ou dans le cadre scolaire, pour redonner à ces personnes une dignité perdue souvent à cause de nos peurs et nos regards.

Donnons aux personnes handicapés l'impulsion nécessaire pour la prise en charge de leur apprentissage et apprenons leur à retrouver une confiance en soi.

Handicap mental

- Handicap mental (Déficiences cognitives)
  - Trisomie 21 — Voir « les grains de sables font des dunes »
  - X fragile — Orientation CAP BEP, étude au cas par cas
  - Polyhandicap — Dépend des # atteintes, voir détails sur chacun
  - Dys*** — La scolarité est normale si les dys sont détectés précocement.
  - TED* — La prise en charge des élèves TED ou autistes doit être prises tôt pour une réussite de leur insertion au travail. Voir ici
- Handicap psychique (Troubles du vécu des personnes)
  - Autisme — La prise en charge des élèves TED ou autistes doit être prises tôt pour une réussite de leur insertion au travail. Voir ici
  - Asperger — Avec un traitement adapté, toutes les formations sont possibles
  - Schizophrénie — Avec un traitement adapté, toutes les formations sont possibles
  - TOC** — Toutes formations possibles si on connait et maitrise ses TOC
  - Épilepsie — Avec un traitement adapté, toutes les formations sont possibles

*TED : troubles envahissants du développement
** TOC : troubles obsessionnels compulsifs
*** Dys : dysfonctionnement de

* Dyslexie *phonologique , de surface (lexicale), mixte (lecture + autres).*
* Dysorthographie : *orthographe*
* Dyspraxie : *préhension (trouble moteur),* visuo-spatiale (*repère dans l'espace)*
* Dyscalculie : *des chiffres, des faits numériques (résolution équation), type agraphie (écriture nombre), procédurale (planifier les opérations) visuo-spatiale (confusion signes, alignement chiffres)*
* Dysphasie: *soit de la réception c'est-à-dire de la compréhension du langage, soit de la programmation des sons de la langue puis de leur production, soit sur la disponibilité des mots ou encore sur leur agencement syntaxique au sein de la phrase.*
* *Dysexécutif:*

INS HEA

Établissement d'enseignement supérieur, l'INS HEA agit pour la scolarisation, l'éducation et la formation des publics à besoins éducatifs particuliers.

Ses missions

La **recherche** sur l'accessibilité des systèmes éducatifs et l'insertion sociale et professionnelle des personnes à besoins éducatifs particuliers.

La **formation** pour l'accueil, l'éducation et l'intégration des jeunes en situation de handicap destinée au personnel de l'éducation nationale, des établissements spécialisés, de la santé, des collectivités, des associations, des cellules handicap et aux référents handicap, parents et entreprises.

L'**expertise** dans la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation.

L'**information** sur l'adaptation scolaire et l'accessibilité collectée et diffusée par le centre de documentation.

INS HEA
58-60, avenue
des Landes
92150 Suresnes

Tél : 01 41 44 31 00
Fax : 01 45 06 39 95

Les Ulis en lycée professionnel

Le site consacré aux Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) des lycées, en particulier des lycées professionnels, a comme objectif de favoriser les échanges d'informations, d'expériences et de compétences entre tous les personnels impliqués dans ces dispositifs et leurs partenaires, quelles que soient leurs fonctions et leurs approches professionnelles et institutionnelles. Sa vocation serait de devenir un « site » ressource » à portée nationale.

http://www.reseau-upil.fr/

Ce site est organisé selon quatre rubriques autonomes, bien que liées entre elles.

La première rubrique propose des ressources (références législatives et réglementaires, ressources bibliographiques, documentaires, audiovisuelles et des documents de formation et d'information).

La deuxième se présente comme un espace de mutualisation destiné aux différents acteurs directement concernés par ces dispositifs et tend à rassembler des documents, des outils, des comptes rendus d'expériences afin de créer un réseau d'échanges de pratiques entre tous les professionnels des Ulis accueillant des élèves présentant troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole).

Une troisième rubrique est consacrée aux contacts avec notamment un annuaire des Ulis en lycée professionnel.

Enfin **une dernière rubrique** propose un document de guidance et une enquête en ligne (avec des résultats régulièrement actualisés).

Dans le cadre du projet européen EQUAL Action 2 Renforcement (septembre 2007-juin 2008) dont la tête de liste était l'association ASMOUNE en partenariat avec GRAFIC- Bretagne et l'INS HEA, la création d'un site consacré aux UPI des lycées a été décidée.

L'élaboration et la gestion de ce site ont été confiées à l'Institut national de Suresnes, compte tenu à la fois de son expérience de ces dispositifs et des moyens dont il disposait pour cette réalisation.

Le métier d'enseignant spécialisé

N° 51 : 15 euros

Indispensable,

20 euros.

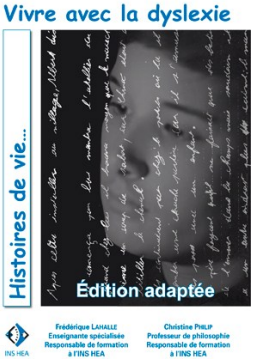

Revue adaptée à la dyslexie, 220 p

12 euros

Enseignement pro et technique

L'enseignement professionnel comporte les diplômes suivant CAP, BEP (intégré dans le Bac Pro), BAC PRO. Actuellement , la tendance pour les élèves à besoins particuliers est à la formation CAP, BEP (quand le BAC PRO n'existe pas). Cette situation découle de la jeunesse de la loi de 2005, les élèves ayant profité pleinement des dispositions de cette loi, pour ceux qui sont les plus atteints dans leur capacité, commence à arriver en troisième au moment où les orientations sont à définir. Et, force est de constater, que l'on range encore trop facilement les filles dans les formations cuisine, entretien locaux , etc… et les garçons en métiers du bâtiment!

Que dire aussi de la méthode d'orientation!
Seriez-vous motivés par un travail que vous avez choisi par nécessité et non par choix?

Les élèves handicapés sont, la plupart, contraints par leurs difficultés physiques ou cognitives et si l'on se substitue à eux pour leurs souhaits d'orientation, nous augmentons , à long terme, leurs difficultés de recherche d'emploi. Il est nécessaire de respecter leur choix mais après leurs avoir expliqués les champs dans lesquels ils peuvent travailler. Exemples: Bâtiment et Travaux Publics, résistance et mobilité nécessaires, Électronique, précision et définition des couleurs correcte, etc.

Pourquoi ne pas changer et suivre une démarche en trois points :

Premier point
Évaluer la correspondance entre déficience et métier. Pourquoi proposer une formation en petite enfance pour une jeune fille avec une déficience motrice (proposée il y a quelques années dans un LP) par exemple,
Deuxième point
Proposer à l'élève un panel de formations adaptées à ses déficiences.
Troisième point
En mai ou juin précédent l'entrée en lycée professionnel, une fois la formation choisie, transmission du dossier de l'élève à l'établissement afin que les adaptations soient prêtes en septembre, les enseignants prévenus.

Enseignement adapté, orientation adaptée, ne changeons pas **I**nclusion pour **I**nadaptation (**U**nité **L**ocale d'**I**nclusion et de **S**colarisation)

L'enseignement professionnel et l'enseignement technique sont complémentaires, l'un (pro) pouvant être le début de l'autre (BTS ou 1re adaptation).
Il ne faut pas oublier que l'enseignement professionnel comporte des étapes différentes pendant les trois années du BAC PRO et que des tâches demandées en début de formation, inaccessibles pour certains élèves à BEP, ne sont plus nécessaires l'année suivante et ne figurent plus dans les compétences finales de l'examen. Par exemple:
Bac Pro ELEEC: 8 premiers mois, bâtiment, tirage de câbles; 12 mois suivants, industrie, câblage de platine électrique; terminale, programmation de système. Un élève ayant des difficultés physiques mais cognitives normales peut donc prétendre à cette formation professionnelle.
Or, actuellement c'est difficile car nous nous focalisons sur le handicap de la personne (du regard de l'autre vient le handicap) et non sur ses compétences, nous regardons à court terme et non à long terme.

Éric, autiste asperger.

Éric est entré en CAP électricité il y a deux ans dans un lycée professionnel. 20 h d'enseignement professionnel + 12h d'enseignement général fut son programme pendant deux ans avec 12 h de soutient de ses AVS.
Sa formation a nécessité la mise en place de fiches pédagogiques basées sur des organigrammes de travail. Il faut savoir que ces jeunes élèves ne peuvent faire qu'une tâche à la fois pour éviter de tout mélanger.
12 semaines de stage lui ont permis de se familiariser avec le monde du bâtiment et d'acquérir les gestes professionnels. Un bémol malgré tout, ne pas avoir prévenu les ouvriers pour éviter d'être mis de coté, du coup, il n'a pas pu bénéficier de leur aide pleine et entière.
Jeune ado, il n'a pas pu éviter la compétition avec ses autres camarades de classe en essayant toujours de faire plus et mieux qu'eux, sans vraiment y réussir.

Malgré son handicap, Éric a obtenu de fort belle manière son CAP et continu en BAC PRO malheureusement inapproprié par rapport à ses compétences mais choisi pour la proximité de la résidence maternelle!!

Poursuite études (universitaires, médecine etc.)

En France, le nombre d'étudiants handicapés n'atteint pas 0,4% de la population étudiante globale. Les chiffres sur l'emploi des personnes handicapées montrent que la grande majorité - plus de 80% - des travailleurs handicapés n'a pas obtenu le niveau baccalauréat. Les travailleurs handicapés représentent moins de 3% des salariés et des discriminations continuent de sévir sur le marché du travail. Parallèlement, les acteurs économiques dénoncent le manque de personnes handicapées qualifiées lorsqu'ils souhaitent procéder à des recrutements.

Au service des personnes handicapées à l'université.

http://www.handi-u.fr/

Université de Lyon

http://guidehandicap.universite-lyon.fr/

L'acceptation des personnes handicapées à l'université suppose une transformation des modes de penser et d'agir afin que la structure d'accueil soit en mesure de s'adapter à la différence et à la diversité: rampes d'accès, locaux adaptés, boucle phonique, documents en braille ou en numérique pour travail personnel chez soi, etc....

Dans les bâtiments neufs, normalement les différentes techniques d'adaptations sont mises en place, mais dans les autres bien souvent on ne fait rien ou peu, croyant à tord que ce n'est pas possible. Posons la question avant de baisser les bras!!

Le site **Handi-u** vous informe sur les formations et la vie d'un étudiant : aides diverses, adresses utiles, textes officiels. Si vous travaillez dans l'enseignement supérieur et la recherche ou pensez à votre insertion professionnelle, ce site vous permet d'en savoir plus sur le recrutement et le maintien dans l'emploi. Vous y trouverez des articles sur l'actualité du handicap, des informations sur :

- votre orientation et formation
- Votre vie étudiante: Les dispositions nécessaires ont été mises en place pour garantir aux étudiants handicapés un bon déroulement de leurs études : logement, restauration, sport et culture, transports et aides financières.
- L' insertion et l'emploi: dans toutes les universités, des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) ont été créés. Ils sont chargés de diffuser les offres de stages et d'emplois liées aux formations proposées par l'établissement et d'assister les étudiants dans la recherche d'un premier emploi. Certains établissements ont également pris en main l'insertion des étudiants handicapés plus spécifiquement en travaillant en étroite collaboration avec des associations.
- Des ressources en ligne pour les élèves, étudiants et personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche : textes généraux, administrations et instances, accessibilité, études et enquêtes.

Pour info

En septembre 2009, d'après l'enquête de rentrée scolaire, plus de 180 000 élèves handicapés étaient scolarisés dans les établissements scolaires publics et privés (174 600 en 2008). L'augmentation constante depuis 2003 se poursuit avec une progression de 7,7 % des effectifs depuis la rentrée 2007. Dans le premier degré, on dénombre, en 2009-2010, 4 122 classes d'intégration scolaire (CLIS), 62 d'entre elles ayant été créées à la rentrée 2009. Dans le second degré, 1 852 unités pédagogiques d'intégration (UPI) permettent en 2009-2010 la scolarisation de près de 17 700 élèves handicapés ; 304 d'entre elles ayant été créées à la rentrée 2009. L'augmentation constante (près de 50 % depuis 2007) du nombre d'UPI permet d'affirmer que l'objectif de 2 000 UPI à l'horizon 2010 est en bonne voie d'être atteint. Au 30 juin 2009, on dénombrait près de 45 000 élèves accompagnés par 17 660 ETP (équivalent temps plein) d'AVSI, répartis en 9 845 ETP d'assistants d'éducation et 7 815 ETP de contrats aidés. Pour ce qui concerne plus particulièrement les jeunes sourds, le développement des pôles ressources et de la création d'un CAPES de LSF se concrétisent en 2010.

En 2010, 17 700 élèves faisaient leur scolarité dans 1 752 dispositifs UPI/ULIS.

ESAT[1], CAT[2]

Les ESAT ou les Centres d'Aide par le Travail ont une double finalité : faire accéder, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle, des personnes handicapées momentanément ou durablement incapables d'exercer une activité professionnelle dans le secteur ordinaire de production ou en ateliers protégés permettre à celles d'entre ces personnes qui ont manifesté par la suite des capacités suffisantes, de quitter le centre et d'accéder au milieu ordinaire de travail ou à un atelier protégé.

Sont interdits les établissements qui ne développerait aucune activité productive et où les personnes accueillies ne seraient pas mises en mesure d'effectuer un véritable travail de même qu'une entreprise dans laquelle aucune action de soutien ne trouverait place : on peut craindre alors que les personnes handicapées qui y sont admises ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin et que le défaut de surveillance médicale ou de soutien psychologique ou socio-éducatif, joint à une exigence de travail excédant leurs capacités physiques et mentales ne porte gravement préjudice à leur santé et à leur épanouissement. .

Le changement d'appellation des CAT en ESAT est du à la loi 2005 mais on peut considérer que les CAT sont maintenant inclus dans les ESAT.

Cette nouvelle appellation est effectivement consécutive a la loi de fev.2005, mettant l'accent sur les services rendus a la personne, c'est à dire la mission d'intégration de l'institution, ce que le terme "centre" remettait un peu en cause (centre=structure fermée), et par ailleurs "CAT" ne faisait pas allusion au soutien 2eme type (voir encadré), cela ne veut pas dire que cela ne se faisait pas. Cette nouvelle appellation met l'accent sur l'ouverture vers l'extérieur notamment le milieu ordinaire de travail et l'accompagnement social des personnes, même si c'était déjà le cas avant. Cela contribue à changer le regard sur le handicap, tout comme on ne parle plus de personne handicapée mais de personne en situation de handicap.

Le financement des ESAT est basé sur 2 budgets:

[1]**ESAT: Établissement et services d'aide par le travail** : Les activités de soutien existe depuis longtemps en effet et ce n'est pas la nouvelle loi qui les imposent:

activités de soutien 1° type : liées à la formation professionnelle.

activités de soutien 2° type : liées à des actions éducatives de type sportives, ludiques ou autres.

[2]**CAT : centre d'aide au travail.**

Références:

Loi du 30 juin 1975, référence75-534
LA CIRCULAIRE 60-AS du 08 décembre 1978
Décret n° 86-510 du 14 mars 1986
Loi du 10 juillet 1987
Loi du 2 janvier 2002, n°2002-2
Loi du 11 février 2005
Le décret n° 2006-703 du 30 juin 2006

Le B.P.A.S (Budget Principal d'Activité Sociale) qui est assuré par la DDASS

Alimenté par une dotation globale annuelle tenant compte du nombre de personnes accueillies, ce budget est destiné à tout ce qui est de l'ordre de l'accueil des personnes handicapées. Il couvre la masse salariale des professionnels nécessaires à l'encadrement et les frais entraînés par les activités des soutiens inhérentes aux activités professionnelles des personnes handicapées mais également à celles concourantes à leur épanouissement.

Le B.A.P.C (Budget Annexe de l'Activité de Production et de Commercialisation).

Ce budget provient de la production de l'établissement par l'activité travail et des aides aux postes versées par l'État. Il permet notamment la rémunération garantie des travailleurs handicapés et les charges sociales et fiscales, ainsi que les dépenses de services de santé au travail pour les travailleurs handicapés, et les achats de matériel destiné à la production (machines, outils, matières premières). Ce budget assure également les salaires des personnes qui ne sont pas payées par le budget BAPAS (chauffeurs, maintenance etc.).

Les ESAT englobent un certain nombre d'établissements et de services d'aide au travail y compris les CAT et les entreprises adaptées (dans lesquelles on est salarié et on dépend du code du travail alors qu'en CAT on dépend du code de l'action sociale (et juste pour la médecine du code du travail)). On n'est pas salarié en CAT on touche une rétribution. Le CAT constitue une forme particulière des ESAT et n'ont aucune raison ni obligation de se dessaisir de leur appellation qu'ils ont mis 40 ans à faire connaitre.

Protection des personnes handicapées

Les personnes handicapées peuvent avoir besoin d'un tiers pour s'occuper de la gestion de leur argent, de leur patrimoine, des prestations dont elles bénéficient. **Curatelle, tutelle ou sauvegarde de justice** sont les différents modes de prise en charge prévues par le Code civil.
Près de 1 % de la population en France est sous protection juridique. Près des deux tiers d'entre eux vivent à domicile, l'autre tiers vit en institution.
Sur la base de travaux commandés par plusieurs gouvernements successifs, après la publication du rapport de la Cour des comptes (2003) rappelant les responsabilités normalement exercées par l'État dans ce domaine, le ministre de la justice, Dominique Perben présente le 9 décembre 2004 les axes de son projet de réforme de la loi de 1968 relative à la protection des incapables. Cette réforme du dispositif juridique de protection des majeurs doit prendre en compte la protection de la personne et les modifications de procédure utiles, la formation et le recrutement des personnes en charge d'une mesure de protection, le contrôle des comptes de gestion des majeurs protégés, le financement des mesures de protection. Mais, finalement, le projet n'est pas discuté en 2005.
Parallèlement, alors que de plus en plus de personnes sont jugées incapables de gérer leur patrimoine, il existe une tendance croissante à la responsabilisation des personnes ayant commis un acte délinquant ou criminel dans le cadre d'une pathologie mentale : "Les experts psychiatres sont ainsi tentés de ne pas déclarer irresponsables des personnes qui seront difficiles à gérer en hôpitaux psychiatriques : dernier maillon de la chaîne, les prisons sont là pour accueillir les malades mentaux !" (extrait du rapport sénatorial, "Prisons : une humiliation pour la République", 1999).

Curatelle **lien**
La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile. La curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la mesure de sauvegarde de justice serait une protection insuffisante pour la personne.
Curatelle simple: La personne accomplit seule les actes de gestion courante (dits actes d'administration ou actes conservatoires), comme la gestion du compte bancaire ou la souscription d'une assurance.
En revanche, elle doit être assistée de son curateur pour des actes plus importants (dits actes de disposition). Par exemple, le curateur doit consentir à un emprunt. **Curatelle renforcée :**Le curateur perçoit les ressources de la personne et règle ses dépenses, sur un compte ouvert au nom de celle-ci. **Curatelle aménagée:** le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

1. Discours de Dominique Perben, le 9 décembre 2004
2. La vie avec un handicap : rapport de la Cour des comptes, 2003
3. Rapport d'enquête sur le fonctionnement du dispositif de protection des majeurs, J-B de Foucauld, 1998
4. Groupe de travail interministériel sur le dispositif de protection des majeurs, Jean Favard 2000
5. Loi du 3 janvier 1968 portant réforme de la protection des incapables majeurs
6. Pour en savoir plus : consulter le guide sur les majeurs protégés du ministère de la justice
7. Enquête sur les handicapés en prison, INSEE Première, 2002
8. L'organisation des soins aux détenus, rapport de l'IGAS, 2001

Tutelle **lien**
La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile.
Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

Sauvegarde de justice **lien**
La sauvegarde de justice est une mesure de protection juridique provisoire et de courte durée qui peut permettre la représentation de la personne pour accomplir certains actes précis. Le majeur placé en sauvegarde de justice conserve l'exercice de ses droits, à l'exception du divorce par consentement mutuel ou d'actes spéciaux pour lesquels un mandataire spécial a été désigné dans la décision du juge.

AGEFIPH, FIPHFP

AGEFIPH: Association pour la gestion du fond pour l'insertion des personnes handicapées.

Elle gère les ressources générées par les pénalités infligées aux entreprises de moins de 20 salariés qui n'emploient pas 6% de travailleurs handicapés.

Elle peut financer l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés mais son action est rarement en lien direct avec la personne handicapée. Elle assure le financement du dispositif mis en place par d'autres structures. C'est ainsi que le réseau Cap'Emploi est une émanation de l'AGEFIPH pour l'accompagnement des personnes handicapées en matière d'insertion professionnelle.

On peut amener à la contacter notamment dans deux circonstances:

- Trouver les informations dans une région déterminée
- Solliciter un financement pour l'emploi ou la formation.

L'AGEFIPH peut apporter son aide financière :

- À l'employeur de la personne handicapée
- À la personne elle-même
- Un organisme de formation ou de bilan
- La structure du milieu protégé.

Pour en savoir plus

Les adresses des délégations régionales se trouve sur le site, ainsi que celles correspondant au réseau Cap'Emploi.

Le site de l'AGEFIPH donne aussi de nombreuses informations :

@ www.agefiph.asso.fr

FIPHFP: Fond d'insertion des personnes handicapées dans le fonction publique

Il a pour vocation de promouvoir le recrutement, l'insertion et le maintien dans l'emploi dans les trois fonctions publiques et à la Poste, à l'instar de ce qui se fait depuis 20 ans dans le secteur privé avec l'AGEFIPH. Son statut est celui d'un établissement public créé par la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

Ses objectifs:

- recruter des personnes handicapées, leur donner les moyens de travailler ce qui débouche directement sur l'accessibilité dans son acceptation la plus large et dans tous ses aspects.
- Pour celles qui ont été recrutées valides et dont le handicap survient en cours de carrière, il faut les maintenir dans l'emploi.
- Supprimer la mise à la retraite forcée pour invalidité faute de savoir quoi faire de la personne qui est devenu handicapée en cours de carrière.
- Financer les AVS qui contribuent à l'exercice de la mission d'accès à l'éducation et à l'instruction des élèves en situation de handicap.
- Travailler en harmonisation avec l'AGEFIPH, notamment au niveau de la recherche d'emploi, des savoir-faire, ...

Pour en savoir plus

Numéro 551, juin 2008, Revue de la réadaptation, ONISEP

Site : www.fiphfp.fr

L'Alternance

L'alternance présente un intérêt majeur pour une personne handicapée. Elle peut en effet lui permettre de construire un parcours vers l'emploi adapté à sa situation de handicap, ainsi qu'une entrée (ou une reconversion) progressive dans le monde professionnel.

Vers un emploi durable

L'alternance vous permet d'acquérir des compétences à la fois théoriques et pratiques ; c'est-à-dire une expérience professionnelle et un diplôme (ou certificat équivalent) reconnus sur le marché du travail et recherchés par les recruteurs. L'alternance vous donne aussi de sérieuses chances d'être embauché au sein de l'entreprise formatrice et de conclure un contrat de travail durable adapté à votre situation.

Un accompagnement personnalisé

Un tuteur est désigné au sein de l'entreprise pour accompagner chaque personne en contrat d'alternance. Son rôle : établir un contact direct entre vous et votre environnement professionnel, faciliter l'intégration dans l'entreprise et la prise en compte de votre handicap.

Les mêmes droits qu'un contrat de travail classique

En termes juridiques, les contrats d'alternance vous ouvrent les mêmes droits qu'un contrat classique : cotisation à une caisse de retraite, congés payés, éventuellement mutuelle… Bien entendu, une rémunération vous est versée. Celle-ci est déterminée selon votre âge et votre expérience, et peut aller de 25 à 80% du Smic.

Les aides de l'Agefiph

La signature d'un contrat d'alternance peut vous permettre de bénéficier des aides financières et services de l'Agefiph.. Notamment :

- Le financement de l'intervention de spécialistes, d'expertises ou de techniques de compensation en centre de formation ou en entreprise
- Le versement d'une prime à l'employeur et à la personne handicapée lors de la signature du contrat.

Voir le détail de l'aide à l'apprentissage

Professionnalisation ou apprentissage ?

Une formation en alternance peut donner lieu à la signature d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux personnes handicapées sans limite d'âge, il est d'une durée maximum de 24 mois. Le temps consacré à la formation est compris entre 15% et 25% de la durée totale du contrat, sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Le contrat d'apprentissage est possible pour les personnes handicapées sans limite d'âge. Par ailleurs, la durée du contrat peut être portée à 4 ans. Le temps consacré à la formation est compris entre 25 et 50% de la durée du contrat.

Le choix du contrat va déprendre de votre projet professionnel. L'apprentissage est le plus souvent choisi par des personnes souhaitant obtenir un diplôme. Le contrat de professionnalisation ne vise pas forcement l'obtention d'un diplôme, souvent d'une durée plus courte, il offre la possibilité de se former uniquement sur un aspect d'un métier.

Cité de l'Architecture et du Patrimoine

La cité de l'architecture et du patrimoine possède un site où vous pourrez retrouver ? les informations concernant le handicap et sa prise en charge dans les quatre domaines: moteur , mental et psychique, auditif, visuel.

http://www.citechaillot.fr/scolaires/handicap.php

Sur réservation à groupes@citechaillot.fr
Informations : 01 58 51 50 19
Durée : visite 1h30
Exceptionnellement possibilité de visites en matinée à partir de 9h
Tarif forfaitaire groupe : 60 €
Nombre de participants : se renseigner

Le musée des Monuments français propose à travers ses trois galeries un panorama de l'architecture et du patrimoine du Moyen Âge à nos jours : la galerie des moulages présente l'architecture civile et religieuse du XIIe au XVIIIe siècle, la galerie d'architecture moderne et contemporaine se consacre aux développements survenus depuis la révolution industrielle, la galerie des peintures murales et des vitraux, enfin, expose des copies de peintures murales du XIe au XVIe siècle.

Les programmes évoqués sont extrêmement variés et décrivent les grandes évolutions de l'architecture française au fil des siècles. Abbayes, cathédrales, hôtels particuliers dévoilent la richesse de leurs décors, sculptés ou peints, et la complexité de leurs structures. Gares et gratte-ciel attestent des innovations techniques et formelles de l'époque moderne. Les bâtiments publics et les immeubles de logements témoignent des évolutions de la société et des modes de vie.

L'originalité des collections tient autant de l'échelle monumentale des moulages et des peintures murales en volume que de la remarquable variété des supports: vitraux, maquettes, dessins, livres, films et prototypes… Leur découverte invite le visiteur à un véritable voyage architectural à travers les âges dans les différentes régions françaises.

Accès
des visiteurs à mobilité réduite et polyhandicapés :
L'accès se fait par l'entrée principale "pavillon de tête" : 1, place du Trocadéro et du 11 novembre. Il existe un élévateur au niveau de l'escalier principal, sur la gauche. Attention: pour l'accès par l'escalier, la main courante est haute. En cas de difficulté, joindre le poste de sécurité au 01 58 51 10 00.

La Cité vous offre la possibilité d'emprunter des fauteuils roulants et des tabourets pliants, sur demande, dans le hall principal du pavillon de tête (remise d'une pièce d'identité).

Zones de repos :
Des bancs sont disposés dans l'ensemble des espaces d'expositions permanentes.

Des visiteurs déficients visuels
Les accès ne bénéficient pas d'indications en braille, Les chiens d'aveugles sont Accepter. Pour des raisons de conservation des œuvres, il est nécessaire une personne voyante les accompagne.

Informations pratiques

L'ensemble des sanitaires de la Cité est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Trois possibilités de visite s'offrent à vous:

Visite libre :

Les galeries sont équipées d'écrans multimédias voire de films dans la galerie d'architecture moderne et contemporaine. Des visioguides[1] sont disponibles à la billetterie. Pour les déficients auditifs, les œuvres sont présentées par des cartels détaillés et illustrés. Des fiches de salles thématiques sont disponibles dans chaque galerie. Les différents étages de la cité sont desservis par des ascenseurs ou des élévateurs. Un plan est à disposition d'accueil pour vous orienter et vous indiquez leur présence. Le sol est soit en béton, soit en assemblage de pierre lisses.

Attention :

- dans la galerie de peintures murales, trois salles ne sont pas accessibles, dans la reconstitution à échelle 1 d'un appartement de la cité radieuse de Le Corbusier seul le niveau zéro est accessible.
- Pour les personnes non voyantes, les collections de la cité sont plus accessibles avec un accompagnant voyant ou dans le cadre d'une visite guidée.

Visite guidée

Des visites guidées en langue des signes françaises présentent la collection permanente du musée des monuments français. Des visites descriptives et tactiles sont proposées au sein des collections permanentes pour les déficients visuels.

Visites ateliers

Les personnes handicapées mentales ou psychiques bénéficient de visites ateliers. Divers thèmes de permettent l'approche sensible des collections permanentes, fondée sur l'observation et l'échange :

Histoire sculptée : découverte de la galerie des moulages à la recherche d'histoire fabuleuse à retranscrire en ateliers sur des carreaux d'argile en relief.

Décoration de façade :après une exploration de ce qu'est une façade dans la galerie d'architecture moderne et contemporaine chacun pourra en créer une, en atelier, à partir de différentes techniques de peinture et de collage.

Une visite virtuelle sur écran tactile vous est proposée au Café Carlu pour préparer ou prolonger cette visite

Comme d'autres musées de France ou de Navarre, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine s'est investie dans la reconnaissance des handicaps et l'adaptation de ses collections pour la joie de tous ses visiteurs.

Le site handiressources met à votre disposition des informations suivies sur les actualités des musées dont nous avons parlé dans nos lignes. N'hésitez pas à les consulter.

[1]: audioguide: même si l'on considère que cette technologie multimédia amène un plus dans la visite d'un musée, je pense qu'elle nous isole de ce que nous voyons. Apprenons à faire fonctionner nos sens, à appréhender l'espace et son contenu. Cette technique est d'ailleurs déconseillée aux personnes fragiles psychiquement ou mentalement car elle « entre » dans l'audioguide et se déconnecte très vite de la réalité.

Autant pour les espaces larges nécessaires aux personnes en fauteuil nous semblent à nous aussi agréables et indispensables, autant certaines adaptations nous aident aussi à mieux vivre nos visites.

Nous avons cinq sens, apprenez auprès de ceux qui ne les ont pas/plus à développer les autres.

En +

Lundi 12 septembre 2011

Le samedi 8 octobre à 14h30, le musée du Louvre propose une visite en langue des signes pour découvrir les chefs-d'œuvre de la céramique grecque.

Un parcours sur l'architecture et les œuvres d'une très belle galerie aux riches plafonds, dont l'un d'eux est peint par Fragonard, est proposé. La vie quotidienne au temps de la Grèce Antique est redécouverte à travers les chefs-d'œuvre de la céramique grecque.

Tarif préférentiel : 4 euros pour la personne sourde ou malentendante. Et gratuité pour la personne qui l'accompagne. Cette activité est conduite par un intervenant sourd maîtrisant la langue des signes française..

Montpellier

X4---

■ Rassemblement dans le cadre de la journée mondiale. Photo J.-M. M.

Les sourds veulent être reconnus

Rassemblement | Ils étaient hier en ville.

Hier, dans le cadre de la journée mondiale des sourds (décidée en 1958, lors d'une assemblée internationale), l'Association générale des sourds de Montpellier et sa région (AGSMR) a organisé un rassemblement, du Peyrou au centre-ville. Avec pour but de rendre plus évident encore le *« regard que portent les entendants sur les sourds »*. Et de prôner *« une égalité des chances en pleine citoyenneté »*.

Une petite centaine de personnes venues de toute la région avait fait le déplacement, afin de faire passer un message positif, notamment dans le domaine culturel.

Il fut d'ailleurs question, hier, de véritable *« beauté des gestes »* concernant *« la richesse de la langue des signes »*.

Une journée, donc, largement ouverte à tous, y compris au monde de l'entreprise représenté par bon nombre de ses acteurs.

Parmi les signes encourageants de reconnaissance, l'ouverture, faite hier comme souvent, aux personnes atteintes de surdité par le musée Fabre.

Sur un plan plus politique, il fut également question d'inquiétudes concernant les financements associatifs.

MICHEL MARGUIER
mmarguier@midilibre.com

▸ **Contact** régional : secretaire.ca@gmail.com.

Le Comité Départemental du Tourisme du Tarn vient de créer, cet été six séjours touristiques pour les personnes ayant une déficience motrice et/ou mentale.

Dans le cadre du label « Tourisme et handicap » lancé en 2001, les prestataires du Tarn se font de plus en plus nombreux à rendre leur établissement accessible.

Ces séjours permettent à la fois de valoriser l'accessibilité de l'ensemble des équipements touristiques du territoire mais permettent aussi de donner une information fiable à la clientèle en situation de handicap.

De deux jours à une semaine, ces séjours sont développés selon des thématiques : « Loisirs et instants suprêmes dans les monts de Lacaune », « Escapade et bien-être au cœur du vignoble Albigeois », « Au cœur du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc »…

Activités sportives (Voile, Joëlette, Fauteuil Tout Terrain…), visites culturelles (Musées, visite d'Albi…), découverte de la gastronomie du Sud-Ouest (Visite de Cave…) et détente sont au programme.

Ces produits touristiques ont été crées en collaboration avec le comité départemental handisport du Tarn et seront commercialisés par Tarn Réservation Tourisme.

Découvrez l'ensemble de l'offre sur notre site internet :

Partez en immersion dans une vallée merveilleuse située au coeur des montagnes de l'Atlas et partagez le quotidien des berbères de la région : marche au travers des villages et des jardins en terrasse, poterie, cuisine, souk traditionnel... Pour une semaine de rencontres et de découvertes.

Régions explorées: Immersion dans les montagnes de l'Atlas, randonnée, culture berbère : initiation à la poterie, cuisine, architecture, hammam...

Voyage Aaoun - Maroc	Prix	Durée	Personnes	Période
http://www.azimut-voyage.fr	750€	7 jours	2 à 6 pers	17 au 24 septembre 2011

Le Samedi 8 octobre 2011, des centaines de bénévoles aux 4 coins de la France se mobiliseront pour l'accessibilité ! Rejoignez dès maintenant, l'action la plus proche de chez vous.
http://www.jaccede.com/association/les-journees-de-l-accessibilite

Ce sont des opérations grand public ayant trois objectifs :

1. Recenser et valoriser les lieux pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite
2. Sensibiliser les propriétaires d'établissements, les participants et la population à l'importance de l'accessibilité
3. Inscrire les adresses repérées sur www.jaccede.com afin de les faire connaître à un maximum de personnes

Les Formations d'Experts vous invitent à découvrir une sélection de formations sur le thème du Handicap :

La prestation de compensation du handicap : tout savoir
à Paris le 02/09 ou Lyon le 12/09 ou Marseille le 04/11 - En savoir plus ...

MDPH : le fonctionnement
à Paris le 01/09 ou 02/12 ou Lyon le 10/10 ou Marseille le 04/11 - En savoir plus ...

Mettre en place, développer et évaluer une politique locale du handicap
à Lyon le 19/09 ou Paris le 03/10 ou 28/11 - En savoir plus ...

Les grands principes de la loi Handicap
à Lyon le 20/09 ou Paris le 04/10 - En savoir plus ...

Astuce : Profitez de notre Offre "Pack Abo" 3 formations et bénéficiez d'une remise de 15 % ! cliquez ici

Retrouvez l'intégralité de nos formations sur http://formation.territorial.fr

Renseignements au 04 76 65 61 00 ou par email formation@territorial.fr

Texte

HANDI-RESSOURCES @

Informations groupées

La lettre de l'ASH

Lettre mensuelle d'information destinée aux enseignants de l'adaptation scolaire et la scolarisation de élèves en situation de handicap… Et à ceux qui s'y intéressent…

JC Wiart - 06 01 01 91 36 - lettre-de-l-ash@yahoogroupes.fr - http://www.crisalis-asso.org

A.N.A.E.

2011

VOL 23, Tome I à V, N° 111 à 115

N° 111 La Dyspraxie,

N° 112/113 Le développement du jeune enfant : les apports de la recherche à la prise en charge des enfants aujourd'hui et demain par les professionnels